



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 02 / 2021
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Finances

Gestion et comptes pour l'année 2020

(En vertu des dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, modifiées le 10 juin 1975, et du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2020. Ceux-ci ont été contrôlés par l'organe de révision Fidexaudit révision SA.

Résultat des comptes

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenus	3 184 057.39	3 156 690.00	3 212 930.05
Charges	3 017 876.68	3 024 716.50	3 003 046.72
Résultat	166 180.71	131 973.50	209 883.33
Amortissements obligatoires	225 770.00		245 965.00

- **Décompte de péréquation**

Les montants comptabilisés dans les comptes nos 22.452, 61.351 et 72.351 ont été ajustés après réception du décompte provisoire de la péréquation 2020, ce qui explique les différences avec le budget.

Les calculs des dépenses thématiques pour l'année 2020 sont déjà intégrés.

- **Réseau d'eau**

Au 1^{er} janvier 2020 l'Association Intercommunale des Eaux Ballens, Berolle, Mollens (AIEBBM) est devenue propriétaire de l'ensemble des réseaux d'eau des trois communes. Pour l'achat de son patrimoine, estimé à fr. 706'699.55, Ballens a reçu un montant de fr. 500'000.—. La perte de fr. 206'699.55 (81.330) est amortie par le fonds de réserve 9280.2.

- Travaux futurs

Vu le résultat favorable de l'exercice, une provision de fr. 85'000.— a été portée en fonds de réserve pour l'amortissement des travaux de réfection des bâtiments communaux.

Gestion des finances

Le résultat de l'exercice 2020 se solde par un bénéfice confortable. Cependant, vu l'importance de l'endettement de la commune, la Municipalité ne peut pas encore envisager d'entreprendre de gros travaux. L'assainissement des trois derniers tronçons – Vy d'Aubonne, Montelier, Rue du Collège - n'est pas prévu à court terme.

La Municipalité porte actuellement son attention sur l'entretien des bâtiments communaux et des infrastructures en place (routes, éclairage public, terrains, etc.). Des travaux de rénovation ont été entrepris depuis 2020 et se poursuivront ces prochaines années.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Ballens,

- vu le préavis n° 02 / 2021
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide :

- **D'accepter les comptes présentés pour l'année 2020, se soldant par un excédent de revenus de fr. 166'180.71 ;**
- **D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2020;**
- **D'en donner décharge à la boursière et à la Municipalité.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 03 mai 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Christian Croisier

La Secrétaire :

Gabrielle Neuenschwander



Annexes

bilans comparés + annexes
comptes de fonctionnement

Présenté en séance du Conseil général du 21 juin 2021